



Formation sur la tarification

Afin que les factures puissent être établies correctement pour la facturation dans le cadre de l'AOS et donc être payées par les assurances, une **formation tarifaire obligatoire** doit être **suivie**. Ces formations tarifaires seront organisées à intervalles réguliers par la SPV, la SSP et l'UPSI. Vous trouverez ci-dessous quelques dates proposées :

Formations organisées par la SPV en **suisse-allemand**

- Lundi 22 août 2022, 18h00 - 20h00, zoom.
Inscription [ici](#). Date limite d'inscription : 8 août 2022
- Lundi 29 août 2022, 18h00 - 20h00, formation professionnelle et continue à Zofingen.
Inscription [ici](#). Date limite d'inscription : 15 août 2022

Formations organisées par la SSP en **français**

- Samedi 27 août 2022, 9h00 - 11h00, Hôtel Mirabeau à Lausanne.
Inscription [ici](#). Date limite d'inscription : 15 août 2022
- Jeudi 8 septembre 2022, 19h00 - 21h00, visioconférence.
Inscription [ici](#). Date limite d'inscription : 31 août 2022

Ces formations tarifaires font partie intégrante de l'adhésion à la solution transitoire.